

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 269

présenté par

Mme Garin, M. Peytavie, Mme Rousseau, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoès, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 61.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le principe d'audits décidés par le comité départemental et réalisés au sein des opérateurs pour vérifier, notamment le respect de la charte d'engagements, induit une logique de tutelle du comité départemental sur les missions locales, ce qui ne paraît pas justifié.

Le présent amendement des député.es écologistes, travaillé avec l'Association des maires de France, a pour objet de le supprimer.